



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 11 JUILLET 2025**

Convocation du 7 juillet 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etait excusé : M. Laurent GARNIER

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-31 – ELARGISSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) À DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil municipal de Monlet n° 2024-50 du 17 décembre 2024 portant modification du RIFSEEP ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial du 24 juin 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal a fixé les règles relatives à l'application du RIFSEEP pour les agents de la commune.

Afin de prendre en compte de possibles modifications du tableau des effectifs, il convient d'élargir le RIFSEEP au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ainsi, la répartition des groupes de fonctions et les montants maxima possibles pour les agents placés dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise seraient les suivantes :

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Groupe de fonctions	Emploi dans la collectivité	Montants minima annuels d'IFSE	Montants maxima annuels d'IFSE
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE			
Groupe 1	Agent polyvalent en milieu rural avec autonomie	1 000 €	11 340 €

Complément indemnitaire annuel (CIA)

Groupe de fonctions	Emploi dans la collectivité	Montants maxima annuels du CIA
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE		
Groupe 1	Agent polyvalent en milieu rural avec autonomie	1 260 €

Par ailleurs, l'ensemble des modalités d'attribution du RIFSEEP prévues dans la délibération n°2024-50 du 17 décembre 2024 resteraient inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'élargir le RIFSEEP au cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- détermine les groupes de de fonction et montants annuels fixés comme décrit ci-dessus ;
- dit que les modalités d'attributions du RIFSEEP prévues par la délibération n° 2024-50 susvisée restent inchangées ;
- dit que les crédits correspondants à ces nouvelles dispositions sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Monlet, le 11 juillet 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER